



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

En visioconférence **Mardi 10 mars 2026**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Gérard GEORGES – Albert GIBOULET -
Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Christophe GIRARDET -
Nicolas VUILLEMIN

Assistent : MM. Guillaume COLIN et Théo GRANDCLAUDE

1- MASCULINS

1.1 – CHAMPIONNATS

R3 idverde groupe F : demande de dérogation du club de CS FRASNE

En raison du classement de l'éclairage du stade Bibi Trouttet en niveau Etravaux, il n'est plus possible de programmer les rencontres le samedi à 20h00.

La commission décide de programmer les rencontres à domicile le dimanche à 15h00 sur le stade Bibi Trouttet à partir du week-end des 21 et 22 mars 2026.

Match n° 53425861 : R3 groupe D : MACORNAY – BRESSE JURA FOOT du 4 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au vendredi 3 avril 2026 à 20h00 au stade de la Sarre à Macornay.

2- JEUNES

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53386947 : U16R1 : ASM BELFORT – JURA SUD FOOT du 8 mars 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club JURA SUD FOOT.

La commission donne match perdu au club de JURA SUD FOOT (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de ASM BELFORT (3pts ; 3 buts).

Amende : 150 Euros pour forfait déclaré

Match n° 55372613 : U15R2 groupe D : ORNANS – GRANDVILLARS du 28 mars 2026

La commission prend connaissance et valide la demande du club d'Ornans pour inverser la rencontre en raison de l'organisation Finale Départementale Festival Pitch U13F.

Elle se déroulera le samedi 28 mars 2026 au stade Léon Gelot à Grandvillars.

Le match retour aura lieu le samedi 23 mai 2026 à Ornans.

3- FEMININES

SENIORS

3.1 – CHAMPIONNAT R2F

Match n° 53517399 : BESANCON FOOTBALL - LOUHANS CUISEAUX FC du 08 mars 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de BESANCON FOOTBALL.

La commission donne match perdu au club de BESANCON FOOTBALL (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club du LOUHANS CUISEAUX FC (3pts ; 3 buts).

Amende : 200 Euros pour forfait déclaré

Match n° 53517396 : NEVERS FC 1 - GRAND BESANCON FC 1 du 01 mai 2026

La commission prend connaissance de la sollicitation du club de Nevers FC mais ne peut accéder à sa demande de reporter la rencontre au 24 mai 2026, à 15h00 au Stade des Senets 1.

La rencontre est maintenue au 01 mai 2026, à 15h00, au stade des Senets 1.

4- FUTSAL

SENIORS

4.1 – COUPE NATIONALE FUTSAL FÉMININE

La commission félicite le club de l'US SAINT VIT pour sa qualification en quart de finale de la Coupe Nationale Futsal Féminine.

Calendrier de la phase Nationale FFF 2025-2026 :

- ¼ de finale : samedi 4 avril 2026
- ½ finale : samedi 9 mai 2026
- Finale : samedi 20 juin 2026

4.2 – COUPE BFC FUTSAL

Match n° 55293920 : BESANCON SPORTING FUTSAL - MORTEAU MONTLEBON FC du 06 mars 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de MORTEAU MONTLEBON FC.

La commission donne match perdu au club de MORTEAU MONTLEBON FC (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club du BESANCON SPORTING FUTSAL (3pts ; 3 buts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Match n° 55293931 : LES FONGES 91 – RIOZ FC du 09 mars 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de LES FONGES 91.

La commission donne match perdu au club de LES FONGES 91 (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club du RIOZ FC_(3pts ; 3 buts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

4- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

FC LOUHANS CUISEAUX : amende de 20 Euros (U18R2 n° 53386860)

FC SOCHAUX MONTBELIARD : amende de 20 euros (U14R2 n° 55091134)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football